***CONSEIL MUNICIPAL***

***SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 04 JUILLET 2019***

***PROCES VERBAL***

L’an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de GREMONVILLE, convoqué le vingt-et-un juin deux mil dix-neuf, s’est réuni publiquement à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BEUZELIN, Maire.

Etaient présents : MM Beuzelin, Fouquier, Lecoufle, Danezan, Castel, Canchel, De Saint Tigny, Wallerich, Démottais, de Murat.

Etaient Absents Excusés :

Etait Absent : MME Auzou.

Pouvoirs :

Secrétaire : Mr Canchel.

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 MAI 2019***

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la location d’une mini pelle et de la commande d’une toupie de béton, pour la semaine prochaine, afin de réaliser la dalle en béton pour l’installation de l’aire de jeux et invite les membres du Conseil Municipal qui le pourront à être présents.
* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la réalisation des travaux du cimetière et de la cour devant l’atelier aura lieu fin juillet.
* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a fait appel à la Communauté de Communes pour le prêt d’une benne afin de débarrasser les déchets présents dans l’ancienne cour d’école située Place Micheline Ostermeyer en vue de la création de la plateforme à cet endroit. Une demande de devis va être effectuée auprès de l’entreprise LEFEBVRE de Criquetot sur Ouville.
* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la semence du gazon et de la jachère fleurie en bordure de la sente qui mène au cimetière.

***coNTRAT DE TRAVAIL***

***MR LATEURTRE CHRISTOPHE***

**DL/2019/035** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée (CDD) de Monsieur Christophe LATEURTRE prend fin au 31 juillet 2019 et que compte tenu que le bilan du travail effectué est positif il souhaite garder cet agent au 1er août 2019 et propose donc au Conseil Municipal :

* de créer un poste d’Adjoint Technique à raison de 30 heures par semaine à compter du 01 août 2019
* de recruter, à ce poste, Monsieur Christophe LATEURTRE en qualité d’Adjoint Technique Stagiaire, à compter du 01 août 2019, pour une durée d’un an pour exercer les fonctions suivantes : entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, la première maintenance au niveau des équipements, la gestion du matériel et de l’outillage.
* d’annualiser les heures de travail comme suit :

Pendant 8 mois (mars/avril/mai/juin/juillet/août/septembre et octobre) :

34 heures hebdomadaires soit 4 jours à 8.5 heures

Pendant 4 mois (novembre/décembre/janvier et février) :

22 heures hebdomadaires soit 3 jours à 7.33 heures

* de solliciter l’affiliation de Monsieur Christophe LATEURTRE à la CNRACL à compter du 01 août 2019
* de classer Monsieur Christophe LATEURTRE au 3ème échelon du grade d’Adjoint Technique (IB 351 / IM 328) avec une ancienneté conservée de 1 an 2 mois 15 jours (calcul effectué par le CDG au regard de la fiche de classement à la nomination en catégorie C).
* d’attribuer à Monsieur Christophe LATEURTRE, à compter du 01 août 2019, la nouvelle bonification indiciaire de 10 points majorés (fonctions éligibles figurant au n° 41 de l’annexe du décret n° 2006-779 du 03 juillet 2006)
* d’attribuer à Monsieur Christophe LATEURTRE, à compter du 01 août 2019, une indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (IFSE), mensuelle, d’un montant de 450 € (les fonctions exercées et l’expérience professionnelle acquise par Monsieur Christophe LATEURTRE justifiant son classement dans le groupe de fonctions 1 de la catégorie C du cadre d’emplois des Adjoints Techniques Territoriaux)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à ces propositions et autorise Monsieur le Maire à établir et à signer tous documents en ce sens.

***CONTRAT SCOLAIRE***

***MME BRIGITTE DHAUMONT***

 Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que :

1. Suite à la dernière demande du Conseil Municipal concernant le regroupement du contrat d’Adjoint Technique et du contrat d’Adjoint d’Animation (contrat scolaire) de Madame Brigitte DHAUMONT, après renseignements pris auprès du Centre de Gestion, il n’est pas possible de fusionner les filières compte-tenu de la spécificité des fonctions rattachées à chaque grade.
2. Compte-tenu de sa qualité d’agent contractuel, Madame Brigitte DHAUMONT ne peut pas être mise à la disposition de la Commune d’Amfreville-les-Champs pour les 20 minutes de trajet en car par jour qui vont être effectués en plus à compter de la rentrée de septembre 2019 soit 1H20 par semaine scolaire pour transporter les enfants d’Amfreville-les-Champs à l’école d’Yvecrique et que par conséquent, la Commune d’Amfreville-les-Champs va devoir recruter directement notre agent.

***RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE***

***DE MADAME DHAUMONT BRIGITTE***

***ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE***

**DL/2019/036** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler à l’identique, à compter du 02 septembre 2019 et jusqu’au 04 juillet 2020, le contrat à durée déterminée de Madame Brigitte DHAUMONT recrutée en qualité d’Adjoint d’Animation contractuel relevant de la catégorie C pour accomplir les fonctions d’accompagnement des enfants dans le car scolaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 voix Pour et 1 abstention), émettent un avis favorable. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document en ce sens.

***FONDS D’AIDE AUX JEUNES (FAJ)***

 ***ANNEE 2019***

**DL/2019/037** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière formulée par le Département concernant le financement du Fonds d’Aide aux Jeunes pour l’année 2019 soit une somme de 0.23 € / habitant.

Les membres, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis défavorable à cette dépense.

***FILET PARE BALLONS***

**DL/2019/038** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par N.S.I d’AUZEBOSC concernant la fourniture et pose d’un filet pare ballons pour le City Stade soit une somme de 3 062.80 € H.T (3 675.36 € T.T.C)

 Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

**restauration de l’EGLISE**

**TRANCHE FERME**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**DL/2019/039** Suite à l’accord obtenu pour l’autorisation de travaux relative à la restauration de l’église Saint-Pierre Saint-Paul (Tranche Ferme), Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le montant des travaux relatif à cette tranche ferme ainsi que le montant des honoraires d’architecte relatif au suivi des travaux (mission DCE Tranche Ferme et missions ACT-VISA-DET-AOR Tranche Ferme) établi par Madame Maël de Quelen soit deux sommes respectives de 299 422.08 € HT (359 306.50 € TTC) et 16 168.79 € HT (19 402.55 € TTC) ce qui représente une somme totale de 315 590.87 € HT (378 709.05 € TTC).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Département.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents en ce sens.

***travaux de voirie***

***rue du bois cesar***

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les travaux de voirie à réaliser Rue du Bois César concernent 4 communes : Grémonville, Etoutteville, Yvecrique et Ectot les Baons. Les parties de cette voirie les plus endommagées appartiennent à Grémonville, Etoutteville et Ectot les Baons.

 Un devis a donc été sollicité auprès de l’entreprise COLAS pour chiffrer l’ensemble des travaux soit une somme de 34 427.00 € H.T (41 312.40 € T.T.C).

Suite à la réception de ce devis et à une réunion entre les 3 Maires concernés il a été évoqué ce qui suit :

* La Commune d’Etoutteville n’a pas budgété cette dépense pour cette année et souhaite effectuer une demande de subvention auprès du Département
* La Commune d’Ectot les Baons, qui ignorait être concernée par cette voirie, souhaite également faire une demande de subvention auprès du Département et passe par le groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes.

Par conséquent, les 3 communes décident d’attendre la réception du chiffrage sollicité par la Communauté de Communes auprès l’entreprise DR.

***PROJET EOLIEN***

***COMMUNE D’AMFREVILLE-LES-CHAMPS***

**DL/2019/040** Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu’il a fait distribuer auprès de tous les administrés de la Commune, l’avis de concertation préalable du public concernant le projet d’implantation d’un parc éolien sur la Commune d’Amfreville-les-Champs afin que ces derniers puissent être informés et prendre connaissance du dossier.

Il informe également qu’il a interrogé Monsieur Alfred TRASSY-PAILLOGUES, par mail, afin de connaître sa position sur les projets éoliens situés aux alentours mais qu’à ce jour, aucun retour de sa part ne lui est parvenu.

 L’ensemble du Conseil Municipal, ayant pu accéder et étudier ce dossier, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, émet un avis défavorable à ce projet éolien.

Monsieur de MURAT Régis demande même à ce que des recours éventuels soient engagés par la Commune pour empêcher ce projet.

 Monsieur le Maire propose plutôt la création d’une association par la Commune contre ce projet.

***CARTE CADEAU***

**DL/2019/041** Comme l’an dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’offrir aux élèves de Grémonville partant au collège à la rentrée 2019/2020 une carte cadeau Leclerc d’une valeur de 25 € pour permettre l’achat de fournitures. Un seul enfant est concerné.

 Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes,

émettent un avis favorable.

Une remise officielle et un pot de l’amitié auront lieu à la Mairie le Vendredi 05 Juillet

2019 à 17H15.

***CHAUFFAGE***

***SALLE POLYVALENTE / MAIRIE***

**DL/2019/042** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu’il a reçus concernant le chauffage de la Salle Polyvalente, à savoir :

1. DELAMOTTE : Chauffage repris sur chaudière de la Mairie : 11 028.05 € H.T soit 13 233.66 € T.T.C
2. GUERINOT BURE BEAUNAY : Modification du chauffage de la Salle des Fêtes : 8 131.23.00 € H.T soit 9 757.48 € T.T.C.

Nécessité de créer une tranchée par l’entreprise COLAS en même temps que la réalisation des travaux du parking de l’atelier pour passer des fourreaux

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la citerne à fioul actuelle de la Mairie se trouvera sous le futur aménagement du parvis de cette dernière et qu’il convient de savoir si elle doit être conservée ou si une nouvelle citerne doit être prévue à un autre endroit tout en sachant qu’un devis a été établi par GUERINOT BURE BEAUNAY pour l’installation d’un nouveau réservoir à fioul enterré et que son coût s’élève à la somme de 4 478.15 € H.T soit 5 373.78 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des votes, décident :

* de se renseigner sur les subventions pouvant être attribuées pour l’installation de pompes à chaleur.
* de voir si installation d’une ou deux pompes à chaleur pour la Mairie et la Salle Polyvalente.
* d’équiper d’abord la Mairie sur la base du devis fourni par DELAMOTTE pour un montant de 11 011.60 € H.T soit 13 213.92 € T.T.C et de solliciter une subvention auprès du Département.
* d’équiper, l’année prochaine, la Salle Polyvalente d’une pompe à chaleur et de demander des subventions auprès du Département et de la Préfecture au titre de la DETR.

Des nouveaux devis vont être sollicités auprès de GUERINOT BURE BEAUNAY et BICHOT avec les mêmes caractéristiques que celles mentionnées dans le devis DELAMOTTE.

Ce dossier sera revu lors d’une prochaine réunion en septembre 2019.

**questions diverses**

* Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l’inauguration de l’atelier communal et du City Stade aura lieu le Samedi 28 Septembre 2019 en fin de matinée.
* Monsieur Jack DANEZAN demande s’il est prévu de remplacer Mme DHAUMONT Brigitte pendant ses congés d’été. Monsieur le Maire répond que pour le nettoyage de la salle il va faire appel à l’ESAT d’Yvetot qui met du personnel à disposition et que Monsieur LATEUTRE Christophe s’occupera de la vaisselle et des clés.
* Il est signalé que IMGESTI a été contacté afin d’installer un verrou à la porte donnant dans le couloir du logement situé au-dessus de la Mairie.
* Monsieur Eric CASTEL signale qu’un plot lumineux du giratoire est grillé et que certains sont remplis de gravillon ce qui fait qu’ils éclairent moins.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.

**Le Maire Le Secrétaire Les Membres**